

Démarche : Demande de passage en commission de classification
Organisme : Service des visas et de la classification

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Le visa d'exploitation ne peut être délivré que pour une œuvre dont la réalisation est achevée et qui a fait l'objet d'une immatriculation aux Registres du cinéma et de l'audiovisuel (RCA). Le producteur ou le distributeur doit demander le visa un mois au moins avant la première projection publique de l'œuvre.

À l'appui de la demande, doit être remise une copie de la version exacte et intégrale de l'œuvre cinématographique telle qu'elle doit être exploitée en France (montage, mixage, étalonnage définitifs).

Pour entamer la procédure, nous vous invitons dans un premier temps à déposer vos demandes de passage en commission sur Démarches Simplifiées.

Informations sur le demandeur

Raison sociale

Dans le cas d'œuvres auto-produites, il vous suffit d'indiquer votre Prénom/Nom

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Adresse postale (pour réception du visa)

Adresse de correspondance et de suivi du dossier de demande de visa

Demande de passage en commission de classification

Ville

Téléphone

Téléphone de la personne à contacter pour toutes informations relatives au dossier de demande de visa du film

Téléphone (autre)

Email

Email de la personne à contacter pour toutes informations relatives au dossier de demande de visa du film

Email (autre)

Informations sur l'oeuvre

L'oeuvre est-elle immatriculée au RCA ?

Il s'agit du N° d'immatriculation des Registres du cinéma et de l'audiovisuel.

L'œuvre doit être immatriculée en tant qu'œuvre cinématographique au RCA pour permettre la délivrance d'un visa cinématographique.

<https://www.cnc.fr/professionnels/services/rca>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

En cours

Si oui, quel est son N°RCA ?

Si l'immatriculation est en cours

Titre de l'oeuvre

Il s'agit du titre commercial du film tel qu'il sera exploité en France

Pays d'origine

Il s'agit de la nationalité du pays producteur du film. Dans le cadre d'une participation française (même 1%), vous devez indiquer "France" comme pays d'origine

dont la copie définitive sera disponible le :

Il est demandé une copie sur support physique (DCP sur disque dur)

Date de sortie en salles :

Il s'agit de la date de sortie nationale du film

Demande de passage en commission de classification

Version du film

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Œuvre 100% française ou de coproduction française en langue française ou étrangère
- Œuvre étrangère en version originale sous-titrée française
- Œuvre étrangère en version doublée

Réalisée par :

Durée (en minutes)

Accessibilité de l'œuvre

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aucun élément d'accessibilité n'existe pour cette œuvre
- Audio-description
- Sous-titrage sourds et malentendants
- Piste HI pour malentendants appareillés

Commentaire(s)